

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

Ouverture d'un débit
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 06 avril 2024 par Mme BEAULIEU Eloïse, responsable de la section
Séances de Variétés - UNION DE BRAINS, domicilié 11 allée Jean Rostand, 44470
CARQUEFOU (Loire-Atlantique), seancesdevarietes@gmail.com, sollicitant une autorisation
d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3), Salle du Patronage, 26 rue du
Plessis 44830 Brains (Loire-Atlantique), le 30 avril 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Mme BEAULIEU Eloïse, responsable de la section Séances de Variétés - UNION DE BRAINS, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), à la salle du Patronage, 26 rue du Plessis 44830 Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

➤ **Représentation de théâtre, le mardi 30 avril 2024 de 19h45 à 23h59**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2024 est porté à : 5

ARTICLE 2 - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- Eloïse BEAULIEU, responsable de la section Séances de Variétés - UNION DE BRAINS

Publié à la Mairie de Brains le 11 avril 2024

Fait à Brains, le 10 avril 2024

« Pour copie conforme »

Le Maire,
Laure BESLIER

